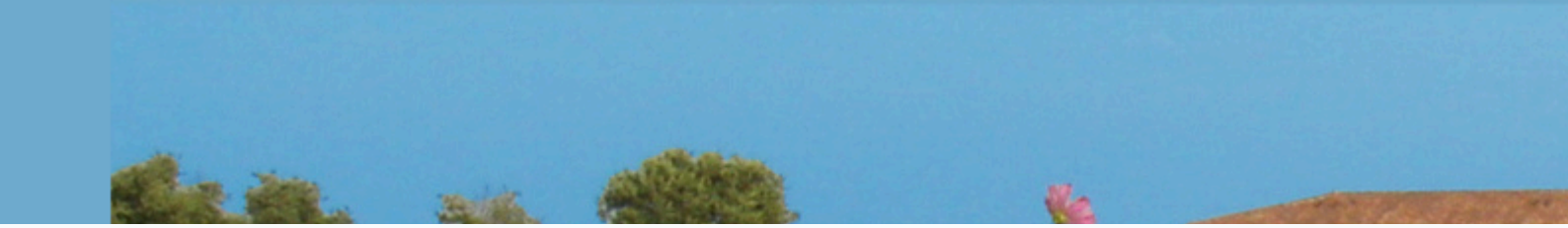

Logement

Sur LARRA, plusieurs organismes :

- ALTEAL :

8 Allée du Lauragais BP 31772 Colomier Cedex

09.70.82.87.00

Site : https://www.xn--altal-dsa.fr/alteal/

- CITE JARDINS :

18 rue de Guyenne 31700 Blagnac

05.61.71.79.19

https://www.lacitejardins.fr/

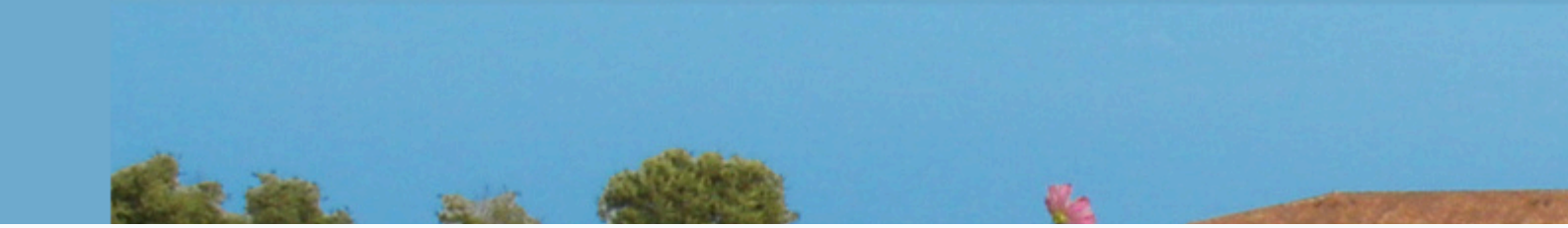

Demande de logement en ligne :

- https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index

Les critères d'attribution* d'un logement social : Ministère de la Transition Ecologique

- https://www.ecologie.gouv.fr/

Les réservataires et leur contingent :

- L'état : 30% pour la Préfecture (25% mal logés - 5% Fonctionnaire d'état)

- le Département : 10%

- Action Logement 1%

- La commune : 10%

Le CCAS est informé de la libération d'un logement social par notification du bailleur.

Les dossiers en attente sont proposés à la société HLM selon les critères d'attributions prévus* et date de dépôt.

* L'attribution se fera après avis de la CAL (Commission d'Attribution de Logement) composée de représentants du bailleur, un représentant de ses locataires, un représentant de l'état et un représentant de la mairie où se trouve le logement.